

Mise en place d'une fonction de coordination relative aux transferts de compétences entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Convention

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'expérience conduite sur les deux principales compétences, transférées ou en cours de transfert (transport et économie) a démontré la nécessité de renforcer les capacités réciproques de la Ville et de la CAGB.

Au-delà des processus de coordination mis en place à ce niveau, il est apparu opportun de proposer la mise en place d'un chargé de mission commun aux deux structures.

La ligne directrice de cette mission se fonde sur la volonté conjointe de transparence et d'objectivation au service du développement de l'intercommunalité. Ce développement doit se réaliser en évitant autant que faire se peut «le doublonnage» des structures et donc l'alourdissement de la fiscalité locale et en toute transparence vis-à-vis de la Ville et de la CAGB.

Un accord de principe est donc intervenu concernant un cadre du Service Relations Extérieures qui de par son expérience professionnelle en la matière et le rôle qu'il a joué dans la mise en place de l'intercommunalité, pourrait assurer la permanence de cette fonction de coordination.

M. MATTHEY, attaché principal de 2^{ème} classe, Directeur Adjoint du Service Relations Extérieures, serait affecté à mi-temps à cette mission.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon rembourserait à la Ville la moitié du coût salarial correspondant à ce mi-temps.

Le Conseil Municipal est invité à :

- en décider et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur ces bases,

- ouvrir en décisions modificatives au budget de l'exercice courant un crédit en recettes de 14 430 € valeur 2001 en année pleine, soit pour 2002 à compter du 1^{er} juillet 2002, 7 215 €, au compte 92.020.70848.20400.

«M. LE MAIRE : Pour vérifier justement que ces transferts de compétences se font dans de bonnes conditions, on va affecter un agent à mi-temps.

M. Marcel POCHARD : Vraiment j'ai le plus grand scepticisme devant ce genre d'opération. Je souhaite beaucoup de plaisir à M. MATTHEY qui est au Service des Relations Extérieures pour venir jouer, je ne sais pas quoi, le monsieur juge de paix entre les différents services. Honnêtement s'il y a quelque chose à faire, il faut que les Directeurs des Ressources Humaines des deux entités se mettent d'accord, regardent le dossier.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout cela.

M. Marcel POCHARD : J'ai lu la convention, j'ai essayé de comprendre, c'est d'une logomachie assez rare. Vous savez quand on me dit qu'il faut que la ligne directrice de cette mission se fonde sur la volonté conjointe de transparence et d'objectivation, etc. vraiment je me demande comment cet homme va arriver à assumer sa mission. Je souligne par ailleurs à M. CHEVAILLER que s'agissant de son article 5 sur la durée de la convention, j'ai rarement trouvé une convention aussi astucieuse puisqu'elle dit : elle pourra être renouvelée annuellement par tacite reconduction. Ou c'est de la tacite reconduction et elle est renouvelée ou elle peut l'être mais c'est express. Ce n'est vraiment pas très convaincant votre affaire.

M. LE MAIRE : Je vais vous rassurer Monsieur POCHARD. M. MATTHEY va survivre à cela. Il connaît bien le dossier puisqu'au niveau du Service des Relations Extérieures c'est lui qui avait précédemment en charge les relations avec le District. Donc c'est quelqu'un qui est parfaitement au courant de ce dossier. Quel sera son rôle ? Il sera de préparer les dossiers, donner les éléments et bien entendu après c'est les Directions Générales des services de l'Agglomération et de la Ville et les élus qui trancheront. Ce n'est pas lui qui va décider, arbitrer mais ce n'est pas facile, ça je vous l'accorde. Pour conclure, ce que nous voulons, c'est le maximum d'éléments de transparence et ce que nous demanderons à M. MATTHEY c'est d'apporter, de trouver ces éléments. C'est pour cela que dans cette commission des transferts, il y a deux élus de l'Agglomération qui sont de la périphérie bien sûr et deux élus de la Ville. Nos Directeurs Généraux de Services se rencontrent régulièrement tous les 8 jours ou 15 jours. Je vous accorde que ce n'est pas facile et que c'est toujours sujet à contestation mais nous essayons de mettre un peu de clarté là-dedans. Effectivement par tacite reconduction tous les ans, je pense qu'on peut utilement modifier la formule : ou c'est tous les ans ou c'est par tacite reconduction, on retient l'un ou l'autre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Ressources Humaines et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.